



PRESENTATION DE L'INTER-GROUPE URBAN LOGEMENT par madame Alexandra LEULIETTE

Madame LEULIETTE

Mesdames, messieurs bonjour. Je suis Alexandra LEULIETTE. Je travaille plus particulièrement pour Jean-Marie BEAUPUY, parlementaire européen et plus spécifiquement pour l'intergroupe URBAN LOGEMENT du Parlement européen. Premièrement, permettez-moi de vous remercier de nous avoir impliqué dans cette journée assez solennelle pour le lancement du réseau ELISAN. L'intergroupe souhaite apporter toutes ses félicitations et ses encouragements aux créateurs, et à tous les partenaires du réseau ELISAN.

Avant toute chose, j'imagine que vous vous posez tous la question mais qu'est ce qu'un intergroupe ? **Un intergroupe est, en fait, une entité informelle du Parlement européen qui est composée sur l'initiative de parlementaires issus de différents groupes politiques autour d'une même thématique.** Ainsi, l'intergroupe Urban Logement s'intéresse plus particulièrement aux thématiques du **développement urbain durable** et du **logement** d'un point de vue européen. Ces deux thématiques ne font pas partie en fait des compétences directes de l'Union européenne mais vous êtes tous là pour pouvoir témoigner que l'Union européenne, de par ses législations, de par ses actes, de par ses programmes européens, a un impact direct sur les villes et les logements. C'est pourquoi, plusieurs parlementaires européens ont souhaité créer cet intergroupe pour pouvoir essayer d'apporter le plus de cohérence possible entre les actions de l'Union européenne et les besoins réels des villes. Nous savons aujourd'hui que les villes concentrent plus de 80 % de la population européenne, qu'il s'agit des zones qui concentrent à la fois le plus de richesses du point de vue de la compétitivité entre autres, mais ce sont également des zones qui concentrent beaucoup de défis démographiques, sociaux, etc.. Donc, les parlementaires membres de l'intergroupe Urban Logement tentent de prendre en compte ces besoins des villes de relever les défis et surtout d'en faire des avantages pour l'Union européenne. L'intergroupe Urban logement a été créé en 2005 sur l'initiative de Jean-Marie Beaupuy et également de collègues issus du parti politique PSE et du parti politique PPE. C'est grâce au parrainage de ces groupes politiques que cet intergroupe a pu voir le jour. Il est composé aujourd'hui de plus de 70 parlementaires européens ; ceux-ci sont issus de toutes les familles politiques et de quasiment tous les pays de l'Union européenne.

Donc, nous avons ici la démonstration du principe de compromis, de consensus au niveau de l'Union européenne. C'est à dire que les parlementaires, qu'ils soient originaires du Nord, du Sud, de l'Est ou de l'Ouest de l'Europe, des partis de droite ou de gauche, ont souhaité travailler ensemble, collaborer dans un même objectif de développement urbain durable. Cette approche extrêmement consensuelle peut paraître parfois un peu étonnante pour une structure parlementaire, mais je pense que nous avons eu l'occasion de vous parler de cette approche extrêmement consensuelle au sein de cette institution européenne ce matin déjà avec Madame Kratza Tsagaropoulou, Vice-Président du Parlement européen.

En ce qui concerne l'intergroupe Urban Logement et plus spécifiquement **la thématique du développement urbain durable**, on a pu constater que c'est une thématique qui prenait de plus en plus d'importance depuis les dernières décennies. On a tous en mémoire le programme d'initiative URBAN. Je pense que certains d'entre vous sont issus de villes qui ont pu bénéficier de ce programme. On est tous d'accord pour dire que ce fut une expérience extrêmement prometteuse. Les parlementaires européens, qui ont fortement contribué au maintien de ce programme URBAN lors de la précédente période de programmation, ont cherché à développer ces bonnes pratiques, à les utiliser, à les multiplier et à les diffuser. En fait, plus particulièrement la démarche de l'intergroupe Urban logement est assez intéressante puisqu'il ne s'agit pas totalement de demander plus, plus d'argent, plus de fonds ; mais il s'agit de demander « mieux d'argent », c'est à dire que l'approche qui est développée par les différents parlementaires est le principe de l'approche intégrée. On a tous en mémoire des expériences de régénération urbaine qui représentent des sommes assez importantes, qu'elles soient d'origine publique ou privée, qui ont été mal utilisées et qui n'ont pas pu obtenir un effet levier suffisant. La démarche des parlementaires passe par la voie législative mais aussi par l'utilisation de bonnes pratiques, la diffusion des bonnes pratiques... J'insiste sur le point diffusion car on sait qu'il existe des bonnes pratiques dans les bibliothèques, dans des guides et qu'il s'agit maintenant de les diffuser. Tous ces objectifs sont en fait de pouvoir obtenir de l'argent de l'échelon européen mais également de l'échelon national, local, etc., pour qu'il soit mieux utilisé en cohérence.



Les parlementaires de l'intergroupe URBAN LOGEMENT cherchent également, par leur démarche, à avoir une véritable clarification des compétences de chacun. Nous savons que dans nos différents états membres, il est toujours difficile de voir qui fait quoi, qui est responsable de quoi. Là encore, l'approche intégrée va permettre à tous les acteurs concernés, qu'il s'agisse des offices HLM, les élus locaux, la société civile, les entités régionales, départementales, nationales, de travailler de façon cohérente et de créer ainsi le plus de synergies possibles. Je vais juste parler un peu au niveau du logement, thématique de plus en plus importante au niveau européen. Là encore, le logement n'est pas du tout de la compétence et de la responsabilité de l'Union européenne, et je dirais fort heureusement, car on sait que des échelons inférieurs sont beaucoup mieux habilités à avoir de véritables projets dans le domaine du logement. Néanmoins, on peut voir que certains aspects de la législation européenne ont des impacts directs sur les logements, et qu'il y a également de grands défis auxquels il va falloir faire face, et notamment dans les pays qui sont issus plutôt des dix nouveaux états membres.

Concernant le logement, l'intergroupe URBAN LOGEMENT a essayé également de travailler de façon la plus pragmatique et la plus concrète possible en organisant un certain nombre de séminaires, il y a d'ailleurs dans cette pièce certains des partenaires de l'intergroupe URBAN LOGEMENT ; Mais également, par le biais d'amendements aux règlements sur les fonds structurels et fonds régionaux qui sont en cette période de programmation la première ligne budgétaire de l'Union européenne, ce qui n'est quand même pas une moindre chose ; mais également par d'autres activités, par exemple de questions orales, de séminaires, de déclarations autres parce qu'on sait tous que l'impulsion politique est nécessaire pour avoir de véritables résultats. **Concernant la démarche ELISAN, comme je vous le disais au début de mon intervention, l'intergroupe URBAN LOGEMENT et Jean-Marie BEAUPUIS sont extrêmement sensibles à cette démarche parce que ce réseau suit tout à fait la logique des parlementaires à savoir la mise en réseau d'acteurs concernés pour là encore avoir le plus d'effet levier par rapport aux différentes solutions trouvées dans telle ou telle ville.**

Concernant les partenariats, l'intergroupe a d'ailleurs cherché à avoir des informations sur le réseau dès les prémices de sa création et nous sommes heureux aujourd'hui de voir le développement qu'a connu le réseau ELISAN en très peu de mois. Je tiens également à vous exprimer tout l'intérêt des parlementaires pour continuer un partenariat fructueux avec les membres du réseau ELISAN, les parlementaires européens étant souvent eux-mêmes des élus locaux par ailleurs, et je pense qu'il s'agit donc là d'un véritable lien pour pouvoir faire un travail cohérent entre les élus locaux que vous êtes tous et les sphères institutionnelles, les sphères européennes. Je crois que je suis assez prise par la montre, donc je vais arrêter. Mais, j'aurai plaisir à répondre à certaines de vos questions.

S'il reste quelques minutes, je vais plutôt développer sur **les grandes priorités pour l'intergroupe URBAN LOGEMENT pour l'année 2008**. Nous allons, entre autre, travailler sur **la thématique des transports urbains**. Comme vous le savez, il y a actuellement un livre vert sur les transports urbains, nous avons déjà fait plusieurs contributions et là encore l'objectif de l'intergroupe URBAN LOGEMENT sera évidemment de clarifier de nouveau les compétences car, en terme de logement urbain, nous ne savons jamais trop qui est responsable de quoi, qui fait quoi ? Est-ce le niveau municipal, est-ce l'intercommunalité, quelles sont les responsabilités de l'Etat central, quelle plus value peut apporter l'Union européenne ? Et là encore, nous allons travailler pour une meilleure prise en compte de l'approche intégrée car sur la thématique de transports urbains, nous savons tous qu'il faut également prendre en compte la thématique des logements. Si le parc locatif se trouve à l'ouest de la ville et la zone industrielle à l'est de la ville, nous savons qu'il y aura un impact direct sur la thématique de la mobilité ; ce sont donc toutes ces variables qu'il faut savoir prendre en compte. Nous allons également travailler sur le thème de la gouvernance. J'ai d'ailleurs la joie de vous apprendre que **le Parlement européen va rédiger, au cours du second semestre, un rapport d'initiative sur le thème de la gouvernance territoriale**. Il s'agira là encore de mieux clarifier les compétences de chaque échelon et de voir comment mieux orienter le travail de chacun toujours pour obtenir le plus grand nombre de synergies.

Nous allons évidemment travailler sur **la thématique des SSIG** et, à ce sujet, nous serons heureux de connaître vos positions pour pouvoir là encore les valoriser au sein du Parlement européen. Nous travaillerons sur les thématiques du logement sous ses différents aspects, que ce soit le logement social, que ce soient les fonds



structurels en faveur du logement, mais également la thématique de l'efficacité énergétique dans les logements. Il y a d'ailleurs certaines législations européennes qui sont en cours.

Nous allons également travailler toujours sur **la thématique des fonds structurels**, mais sur la bonne mise en œuvre du volet de l'axe urbain dans les programmes opérationnels, c'est à dire que le Parlement européen s'est battu pour que la thématique urbaine soit intégrée comme composante, comme priorité à part entière au sein des fonds structurels ; les parlementaires ont fait leur travail. Maintenant, il s'agit de voir comment les gouvernements, comment chaque région, enfin chaque autorité de gestion au niveau régional et national a su appliquer, dans la réalité, les requêtes, ce qui n'est pas toujours chose aisée.

Et enfin, nous travaillerons sur **d'autres thématiques**, tel que **l'agenda territorial** ou **la Charte de Leipzig**. Là encore, nous sommes heureux de constater que le Conseil prend également à cœur de plus en plus la thématique urbaine et cette thématique de cohésion territoriale. Il y a eu un Conseil fort ambitieux sous présidence allemande à Leipzig qui a permis l'adoption d'une charte de Leipzig, qui clarifie tous ces liens entre l'urbain et le rural parce qu'à aucun moment, il ne s'agit d'opposer urbain et rural, mais plutôt de voir comment nous pouvons articuler de la façon la plus cohérente possible toutes les actions au sein d'un même bassin de vie. On sait très bien que, en fait, le rural en tant que tel n'existe plus. Il y a simplement les villes rurales périphériques des grandes villes qui doivent jouer un rôle pour la promotion et la compétitivité du bassin de vie, et évidemment les zones rurales extrêmement reculées qui là sont une approche encore particulière. Cette charte de Leipzig a été adoptée par les 27 ministres. On peut donc voir un engagement des états dans cette direction, l'intergroupe URBAN LOGEMENT était d'ailleurs présent au conseil de Leipzig. Cette charte a été confortée, concrétisée sous présidence portugaise lors du Conseil des Açores qui a permis l'adoption d'un plan d'action et non d'une énième priorité qui venait s'empiler sur l'autre. On voit là un peu de continuité dans les travaux des 27 ministres. Donc, ce plan d'action adopté aux Açores est extrêmement concret ; et nous savons évidemment que si les Slovénes n'ont pas pris comme priorité principale l'aspect urbain et celui du logement, mais cela en est assez légitime, nous savons d'ores et déjà que la présidence française au cours du second semestre 2008 va accorder une importance toute particulière à cette thématique de la cohésion territoriale des relations « urbain-rural » et du développement urbain durable, notamment à l'occasion d'un Conseil qui aura lieu à Strasbourg au mois de novembre 2008. Et là encore, nous sommes heureux de vous annoncer que le Parlement européen et plus particulièrement l'intergroupe URBAN LOGEMENT sera impliqué dans la préparation de ces travaux. Nous aurons, là encore, également à cœur de promouvoir l'approche concrète, l'approche pragmatique que je suis sûre, vous souhaitez tous. Je serais heureuse de répondre à vos questions si vous en avez. Merci.

Le président de séance :

Merci chère Madame LEULIETTE pour ce rapport synthétique de l'action que vous menez au travers de l'intergroupe URBAN LOGEMENT. Moi, afin de permettre à nos collègues de réfléchir à leurs questions, à leurs interrogations, voire interpellations, j'aurai une première question à vous poser qui est : vous êtes venue ici, premier jour d'existence du réseau ELISAN, vous avez vous une expérience bien plus longue sur les sujets qui intéressent beaucoup d'élus ici présents sur l'accès au logement, la question du logement au sens large du terme ; ce n'est pas seulement l'accès aux plus défavorisés au droit au logement. Comment voyez-vous la relation éventuelle qui pourrait s'organiser entre nous, élus locaux, représentants de pouvoirs locaux en matière d'axe social et toute la réflexion déjà engagée par l'intergroupe URBAN LOGEMENT ?

Madame LEULIETTE

Concernant la thématique du logement sur le principe général du partenariat, nous avons évidemment besoin d'avoir votre retour, d'avoir vos besoins pour pouvoir les promouvoir au niveau des activités législatives et autres du Parlement européen ; c'est à dire que l'objectif de l'intergroupe URBAN LOGEMENT est de permettre l'adoption de législations européennes qui soient le plus adaptées possible à la réalité des choses. Vous avez tous entendu parler du principe de subsidiarité, chaque niveau qui agit est le niveau compétent et donc l'intergroupe se veut une interface entre ces institutions européennes qui peuvent parfois vous paraître fort éloignées et la réalité de chaque ville, de chaque village, de chaque élu. Donc, nous avons besoin de savoir dans quelle mesure nous pouvons promouvoir les meilleures méthodes, dans quelle mesure la législation sera non pas la moins indolore mais la plus bénéfique pour vos actions ; les parlementaires également. Si un grand nombre d'entre eux sont également élus locaux dans leur pays, ce sont avant tout des parlementaires européens qui se doivent d'être porte-parole des européens. Je rappelle que le Parlement européen est l'institution européenne la plus légitime d'un point de vue

28 Janvier 2008

Création officielle ELISAN

Comité des régions - Bruxelles



démocratique. Il s'agit de la Maison du Peuple, d'une institution qui représente 500 millions d'habitants et c'est donc en cette mesure que l'intergroupe URBAN LOGEMENT sera heureux de promouvoir vos intérêts.

Vous avez également parlé de la diffusion des bonnes pratiques, des meilleures pratiques ; selon la traduction qui est utilisée, on parle de bonne ou de meilleure pratique ; chacun peut choisir l'expression qui lui plaira le plus. Là encore, on sait tous qu'une petite subvention apporte vraiment moins qu'un bon conseil. La plus value d'un bon conseil peut avoir un impact assez conséquent sur vos différents projets. Donc là aussi, nous cherchons à développer tous ces réseaux d'échange de bonnes pratiques, de diffusion, mais surtout d'utilisation des bonnes pratiques existantes et c'est dans cette mesure que nous encourageons également vos travaux. Nous serons très heureux d'avoir vos retours.

Question : Madame Gisèle STIEVENARD, Paris

Je pense qu'au titre de la cohésion sociale, le Parlement européen a tout de même quelque avis à donner concernant la question du logement puisque, après l'emploi, le logement est certainement la préoccupation essentielle de beaucoup de nos concitoyens. Nous voyons bien qu'il y a une nécessité de produire davantage de logements sociaux et très sociaux, harmonieusement répartis géographiquement pour répondre aux besoins qui sont importants dans nos différents pays. Le phénomène du sans-abrisme est une tache sombre sur le visage de l'Europe ; les ONG et les associations caritatives s'expriment avec force sur ces sujets, et puis on voit à l'œuvre ce qu'un sociologue français appelle le séparatisme social qui porte, qui recèle en lui beaucoup de dangers. Donc moi, je suis profondément européenne et j'ai le souhait que l'Union européenne s'exprime avec force sur ces sujets. Je pense que chaque pays a essayé de se doter de règlements ou de lois pour faire vivre la solidarité urbaine, mais avec un succès limité la plupart du temps. Il y a donc nécessité d'un effort partagé, et je pense que l'échelon européen a un discours fort à tenir sur le sujet ; je vous rejoins sur le lien évident que vous avez indiqué entre logement et transports, et dans la mesure où nos pays adoptent une démarche de développement durable, cela me paraît être un pilier essentiel de la solidarité dans le cadre du développement durable, de l'agenda 21. Et là aussi, dans trop de communes, nous sommes encore à la traîne. Donc tout ce qui peut inciter, favoriser le rattrapage des retards existants me paraît une façon de parler concrètement aux citoyens européens de sujets qui sont vraiment la préoccupation quotidienne de beaucoup.

Madame LEULIETTE

Je vous remercie pour votre question. Je vous remercie surtout de la façon dont vous l'avez abordée, c'est à dire que l'on sait que la thématique du logement est une thématique complexe. Vous avez parlé de la question du logement social, qui n'est pas le même problème que le sans-abrisme. L'aspect environnemental est encore différent, l'aspect financier ; on sait qu'un parc de logements représente des sommes faramineuses, la question de la compétence et de l'interaction avec les autres politiques sectorielles. Cette approche est justement celle qui est défendue au sein du Parlement européen et par l'intergroupe URBAN LOGEMENT. Nous avons apporté une attention toute particulière à cette thématique là dès l'année 2005, dès la création de l'intergroupe, notamment par deux des vice-présidents de l'intergroupe URBAN LOGEMENT ; je parle évidemment de Monsieur Alain Hutchinson qui est un député socialiste belge et de Monsieur Andria qui est un député italien.

Au niveau de nos différents travaux, nous avons, fin 2005-début 2006, adopté une charte sur le logement, la **Charte de l'intergroupe URBAN LOGEMENT** sur le logement. Ce document n'a évidemment aucune valeur juridique, mais il représente un premier pavé dans la mare. Nous avons rédigé cette charte en collaboration avec les partenaires de l'intergroupe, à savoir les représentants du logement social au niveau européen, les représentants des propriétaires, des constructeurs immobiliers, de certaines structures financières ; et nous avons eu des contributions fort intéressantes mais également beaucoup de frilosité de la part de certains acteurs. Au niveau des représentations par exemple régionales allemandes, on a connu des réactions assez hostiles parce qu'on sentait une grande crainte de voir l'Union européenne se mêler de ce sujet qui ne la regarde absolument pas. Donc, ça nous a obligé à réfléchir sur notre approche et à trouver les bonnes réponses à cette question des compétences ; Donc là, on est entièrement d'accord que l'Union européenne n'est pas là pour décider dans le domaine du logement mais plutôt pour donner un petit coup de pouce. Dans ce sens, la période de programmation actuelle des fonds structurels permet depuis le 1^{er} juillet 2007 une éligibilité, assez restreinte certes, mais de dépenses du logement dans les dix nouveaux états membres ; cette éligibilité est d'ailleurs en cours de révision et

Siège social / Head Office

Villa Souchet - 105 avenue Gambetta - BP 3 - 75960 Paris cedex 20

Adresse administrative : UNCCAS / ELISAN - 5, rue Sainte-Anne - 59043 Lille cedex

Tél : 00 33 (0) 3 20 28 07 50 - Fax : 00 33 (0) 3 20 28 07 51

europa@elisan.eu - www.elisan.eu



nous savons que la Commission européenne va travailler d'un point de vue assez technique sur l'élargissement potentiel de cette éligibilité aux anciens états membres, les 15. Là, c'est un point ; mais cet argent européen, nous sommes tous conscients qu'il n'est qu'un petit grain de sable dans l'océan, nous sommes tous conscients que les parcs de logements sont des budgets qui, à eux seuls, enfin le budget entier de l'Union européenne ne suffirait pas à combler les manques en terme de logements, mais ça peut donner là encore un petit coup de pouce et permettre un effet levier, permettre de lever des fonds privés, des fonds publics ; Donc c'est dans ce sens qu'on travaille.

Par ailleurs, le Parlement européen, grâce à l'action de notre intergroupe a adopté l'année dernière le rapport d'initiative de Monsieur Andria qui s'appelle « Logement et Politique Régionale », où là encore le Parlement européen émet, de façon très officielle, des demandes vis à vis du Conseil, vis à vis de la Commission, demande des études sur, là encore, la question des compétences en logement. Qui est responsable de quelle approche, quelle articulation peut-on avoir avec les autres politiques sectorielles ? On parlait tout de suite de la thématique du transport ; on peut également citer la thématique environnementale d'efficacité énergétique, quel lien avec la qualité de vie des européens, des citoyens, des habitants, avec également son approche architecturale ; donc là, nous avons émis quelques grandes interrogations à l'égard de la Commission européenne. Nous avons également demandé que la Commission européenne réalise une étude concernant les coûts de construction. On peut voir que la question des coûts de construction est de plus en plus importante, pas seulement dans les villes françaises mais dans toutes les villes de l'Union européenne. Cette question de l'augmentation des coûts doit être analysée de façon très précise pour pouvoir anticiper les conséquences que cela aura dans l'avenir, et prendre les mesures pour y pallier ad hoc. Concernant le futur de nos actions, nous allons travailler cette année, comme je l'ai dit, sur la thématique de l'efficacité énergétique. Là encore, savoir comment l'Union européenne dans ce souci de développement durable, préservation de l'environnement, peut à la fois pousser pour avoir des logements qui soient énergétiquement viables, quand on sait que c'est la première source de pollution, mais également ne pas donner de législation trop contraignante quand on n'a pas l'argent pour construire des logements qui suivent les normes ; donc voir comment on peut articuler ces différents besoins, des besoins énormes de logements, notamment dans les villes des nouveaux états membres et des besoins de normes au niveau environnemental. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

Question : Monsieur Claude GASCARD, CHAMPIGNY SUR MARNE

Mais c'est surtout en tant que représentant de l'UNCASS au Conseil Social de l'Habitat que je voudrais vous poser une question. Est-ce que URBAN LOGEMENT a une définition du logement social ? Et quelle est-elle ?

Madame LEULIETTE

Non, la question du logement social est également un point qu'il faut clarifier. C'est également une des demandes faites aussi bien dans la Charte du Logement de l'intergroupe que dans le rapport ANDRIA. On peut voir que, selon les structures de chaque région européenne, de chaque état, l'appréciation du logement social est différente. On est face à des situations assez comiques quand en session plénière, un parlementaire français s'exprime en français et prononce le mot HLM. Dans ces cas-là, il est amusant de se brancher sur les canaux allemands, tchèque, polonais, voire même italien, pour voir comment on traduit cette notion d'HLM, housing, oui c'est beaucoup plus complexe que cela. Effectivement, pour avoir une action concrète en faveur du logement social, il faudra passer avant toute chose par une définition des compétences de chacun mais également une définition du logement en tant que tel.

Question : Monsieur Claude GASCARD, CHAMPIGNY SUR MARNE

Ma question n'était évidemment pas innocente ; c'est à dire que la définition du logement social passe-t-elle par le type ou par les populations accueillies dans ces logements sociaux ? C'est cela la question, le niveau de ressources, etc., etc....

Madame LEULIETTE

C'est effectivement un point sur lequel on va devoir travailler. Juste pour le petit clin d'œil, il faut savoir que dans le règlement des fonds structurels concernant l'éligibilité au logement, l'article stipule la rénovation de logements multifamiliaux à fin d'efficacité énergétique ; c'est à dire qu'on n'a pas pu utiliser le terme logement social. Dans le premier draft de la Commission européenne, il me semble qu'ils avaient utilisé l'expression « logement social » ou le parlement avait cherché à le mettre, et on a été face à une situation un peu ubuesque, et donc là on a une phrase de logements multifamiliaux.



Le président de séance :

Je vois au travers de vos réactions qu'il y a des notions sur lesquelles notre réseau pourra être un élément de réflexion non négligeable, de par les expériences locales que nous avons capitalisées ensemble. Voilà premier élément de collaboration. Monsieur KOGGE, il n'y a pas que les français qui vont poser des questions.

Question : Monsieur Tobias KOGGE, DRESDEN

Je voudrais bien revenir sur la proposition de Patrick de tout à l'heure. Je suis bien conscient que, d'après ce qui a été dit, les définitions de ce qu'est la construction du logement social sont très différentes dans tous les états membres. Je donne l'exemple ; en Allemagne, on le définit justement non seulement par la construction du logement social, mais surtout par la reconstruction de l'immobilier ancien, par la rénovation ; cela commence effectivement par la destruction d'abord, et par la reconstruction après, sur des constructions, des situations existantes.

Question : Monsieur Pierre CORNELOUP, maire de Montchanin en Bourgogne, Saône et Loire

Moi, je voudrais vous poser un problème de fond, comme vous l'avez dit d'ailleurs tout à l'heure, non seulement vous mais d'autres interlocuteurs, on a un glissement des populations vers l'urbain et aujourd'hui 80 % des populations vivent sur 20 % du territoire. Et cela ne va faire que s'accroître encore un peu en pourcentage. Il y a 15 ans maintenant, nous en étions à 65-70 %, ce qui fait que les problèmes sociaux aujourd'hui, pour lesquels nous avons beaucoup de difficultés, c'est la concentration des populations dans des mêmes endroits. On voit bien ce qui se passe aujourd'hui dans des grandes banlieues, alors que la qualité de vie dans les petites villes de notre France, chez nous, est tout à fait autre. Alors, le problème que je voudrais vous poser, c'est un problème d'aménagement du territoire, ça veut donc dire : est-ce que la Commission, le Parlement réfléchit au niveau de l'Europe à l'aménagement du territoire, autre qu'il se fait depuis 30-40 ans de concentrer les populations sur les mêmes secteurs. Autrement dit, repensons l'économie de l'Europe et ne concentrons pas tous dans les mêmes endroits, ce qui amène à des concentrations de populations ingérables et pour lesquelles on a beau mettre des fonds, des fonds et des fonds, on n'arrive pas à solutionner les problèmes. Donc, je crois qu'on ne parle pas assez d'aménagement du territoire pour rendre un équilibre économique, et éviter que demain l'Europe soit une friche par rapport à ces territoires ruraux ; c'est ce que nous avons déjà dans beaucoup d'endroits. Heureusement, nous avons des agriculteurs pour la qualité et l'entretien de nos zones car nos villages se dépeuplent.

Moi, la question que je pose Madame, c'est qu'il y ait une réflexion qui se mène au niveau de l'aménagement économique de nos territoires, qui enclenchera par la suite l'aménagement de l'urbain, de nos villages, des services publics et ainsi de suite. Je crois qu'il ne faut pas toujours parler des concentrations, mais essayer de réfléchir à une autre thématique d'aménagement de nos territoires et de l'Europe en particulier.

Question : Madame Claire ROME, réseau européen du Logement social

Je suis la Secrétaire Générale du Réseau Européen du Logement Social. C'était pour vous inviter, d'abord pour vous féliciter de la création de ce réseau parce qu'au niveau européen, quand on travaille à Bruxelles, on est toujours très content de voir qu'un nouveau réseau va venir abonder avec nous et donc être dans la même direction pour une Europe plus sociale et pour renforcer tous les acteurs sociaux présents à Bruxelles, et changer finalement la façon dont les politiques européennes sont conçues, en tout cas dans notre domaine. Donc, je vous félicite et je vous invite également à collaborer avec nous si vous voulez discuter de définition du logement social, puisqu'en l'occurrence, nous en avons une au niveau européen. Pour nous, un logement social est un logement qui répond à une demande d'un ménage ou d'une personne qui ne rencontre pas de solution sur le marché du logement en tant que tel ; cette définition peut parfois s'accompagner de critères de revenus mais pas nécessairement. Merci.

Le président de séance :

Merci pour cette précision. Le débat sur cette définition, ne pourra pas être engagé aujourd'hui mais retient toute notre attention.

Question Madame Jacqueline LEFIN, réseau européen ESAN et CPAS de Charleroi

Je fais partie du réseau européen ESAN, mais je suis aussi mandataire au Centre Public d'Aide Sociale de la ville de Charleroi en Belgique. Je travaille dans le social depuis très longtemps et je me pose des questions au niveau du logement social. Je pense qu'il en faut, mais je me pose des questions sur la nécessité d'en encore le développer, et non de favoriser chez les personnes l'acquisition à la propriété. On a fait des logements sociaux, on a des

28 Janvier 2008

Création officielle ELISAN

Comité des régions - Bruxelles



ensembles avec des graves problèmes d'ailleurs parfois ; les gens sont comme dans des ghettos et c'est vrai que j'ai fait des études, notamment sur Bruxelles, où les gens demandent que les logements sociaux soient en petites unités disséminées dans la ville, ce que je peux comprendre. Mais, mon sentiment dans tous les cas, c'est que la facilité d'accès à la propriété des personnes aurait quelque chose de beaucoup plus dynamisant, en tous les cas au niveau des personnes, même si pour certains les logement sociaux restent une réalité. Cela est ma grosse question au niveau social.

Le président de séance :

Voyez au travers de ces questions, Chère Madame, que les approches politique, au sens de la gestion de la cité, sont particulièrement diverses. Voilà un beau débat, j'espère qu'ELISAN pourra amener un peu de lumière sur le sujet. J'ai encore une ou deux interventions. Les deux dernières interventions : Dijon et Lille.

Question Madame TENENBAUM, CCAS de Dijon

Oui, je voudrais simplement savoir si vous travaillez aussi sur des comparaisons de seuils de précarité parce que les revenus moyens ou médians plutôt dans les pays sont tellement disparates, que si on ne travaille pas sur un outil pour pouvoir comparer cela et les seuils de précarité, on aura du mal à monter des politiques européennes. Merci.

Madame LEULIETTE

Je vous remercie. Sur la question de l'aménagement du territoire, je pense que les parlementaires, les membres de l'intergroupe URBAN LOGEMENT sont d'accord avec vous. L'objectif de l'Union Européenne, l'objectif de notre intergroupe est réellement d'avoir un développement polycentrique d'un point de vue territorial, polycentrique cela fait partie de la liste des mots un peu à la mode qu'il faut absolument réussir à placer dans son intervention, donc ça y est je l'ai placé. Notre objectif, c'est donc évidemment d'avoir un développement harmonieux du territoire, on se réjouit d'ailleurs que la notion de cohésion territoriale soit intégrée au nouveau Traité de Lisbonne. C'est pourquoi à aucun moment, il n'est question de vraiment se développer uniquement, de concentrer tous nos efforts sur les uniques métropoles européennes. On sait qu'on travaille sur la thématique des métropoles, qu'il est important de les structurer mais c'est sur toutes les zones du territoire européen qu'il faut pouvoir avoir un développement harmonieux. C'est pourquoi tout à l'heure, j'utilisais une expression qui tient à cœur à Jean-Marie Beaupuy, la notion de bassin de vie. Qu'est ce qu'une ville, ce n'est pas le centre ville, le noyau de la ville, ce n'est pas la ville en elle-même, mais c'est l'ensemble du bassin de vie qui est composé du centre-ville, de la périphérie, des zones industrielles mitoyennes, des petites communes aux alentours mais également des zones rurales assez proches où les habitants vont avoir un échange avec la ville pour venir travailler, pour venir faire leurs courses, pour envoyer leurs enfants à l'école.

Donc maintenant, on parle réellement en terme de bassin de vie. D'ailleurs, on a des situations assez intéressantes à ce niveau selon les différents pays avec la question de compétence administrative. Il n'est absolument pas question d'opposer les villes à la campagne, il est évident qu'un développement harmonieux des villes et des campagnes environnantes va permettre à toute la population d'en bénéficier. Donc, au contraire, on a véritablement une action pour un développement harmonieux et ensuite des actions ponctuelles pour les zones rurales fortement reculées qui sont très loin des villes. C'est pour cela qu'il y a des instruments européens et des priorités qui sont mises pour avoir un développement des zones extrêmement reculées comme certaines régions de la Finlande où on continue d'apporter une attention particulière. D'un point de vue européen, comme je vous l'ai indiqué, les ministres européens ont commencé réellement à se pencher sur cette question, avec la Charte de Leipzig et le plan d'action de l'Agenda Territorial, donc sur cette question de comment avoir un meilleur aménagement harmonieux. Il y a également un travail de fond, scientifique, intellectuel, qui est très bien fait par un organisme qui s'appelle ORAT, qui a fait plusieurs projections selon les choix que l'Union européenne allait faire pour l'avenir en terme de fonds structurels, à savoir avoir un développement harmonieux sur tout l'ensemble du territoire ou se concentrer simplement sur certaines zones à plus haute capacité compétitive. Là, cette étude est particulièrement intéressante. Et je peux vous assurer qu'au niveau européen, on va plutôt vers un développement harmonieux.

Sur la question du logement social, je suis ravie de voir que Claire ROME est là, qui est l'exemple même du très bon partenariat de l'intergroupe URBAN LOGEMENT avec les secteurs concernés. Je pense que l'Union pour l'Habitat Social est l'un des partenaires clés de notre intergroupe et l'on se félicite de pouvoir avoir grâce à eux

Siège social / Head Office

Villa Souchet - 105 avenue Gambetta - BP 3 - 75960 Paris cedex 20

Adresse administrative : UNCCAS / ELISAN - 5, rue Sainte-Anne - 59043 Lille cedex

Tél : 00 33 (0) 3 20 28 07 50 - Fax : 00 33 (0) 3 20 28 07 51

europa@elisan.eu - www.elisan.eu



beaucoup de substance et de matière intellectuelle ; d'ailleurs, on a plusieurs projets ensemble, comme notamment d'organiser une conférence sur la thématique de la démographie et du logement, ce qui revient un peu à la question que Madame me posait plus tôt. Donc, nous organiserons cette réunion en avril et nous serons ravis d'y inviter les représentants du réseau ELISAN.

Sur la question de l'acquisition à la propriété, là également je ne rentrerai pas dans le sujet car celui-ci est très différent selon l'approche politique, selon l'approche nationale ; et on peut d'ailleurs voir que cette situation est très particulière, par exemple en Pologne. On a vu que dans certains grands immeubles, grandes barres, lors de la chute du bloc soviétique, il y a eu des exemples d'acquisition à la propriété de façon complètement désordonnée, c'est à dire que les habitants n'ont pas pu se structurer car ils n'avaient pas de culture de syndic. Donc l'acquisition à la propriété, panacée ou illusion, c'est vraiment un sujet sur lequel nous serons heureux d'avoir votre retour.

Sur la question des seuils de précarité, il s'agit en fait là du travail qui est évidemment fait par la Commission européenne, plutôt par l'exécutif que par le législateur, mais c'est vrai que tout au long de nos travaux, on demande toujours à l'Union européenne de développer de nouveaux indicateurs, de ne pas se fier uniquement à la question du PIB, etc., et on tient évidemment à pouvoir avoir des comparaisons entre les différents pays, entre les différentes régions.

Je vous remercie.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ♦ **Intergroupe Urban Logement** : www.urban-logement.eu
- ♦ **La charte de l'intergroupe** : [Projet de charte européenne du logement](#)

- ♦ **Fiche de procédure** : [suivi législatif](#)
- ♦ **Agenda Territorial** : [Télécharger l'agenda](#)
- ♦ **Charte de Leipzig** : [La charte de Leipzig adoptée le 24 mai 2007](#)
- ♦ **Quatrième rapport sur la cohésion économique et territoriale** : [Télécharger](#)